

Élections européennes

Dans un contexte économique, social et politique incertain au plan national et européen, les prochaines élections européennes qui se dérouleront, selon les pays, du 23 au 26 mai prochain prennent une dimension particulière. Avec près de 600 000 architectes exerçant leur profession en Europe, l'architecture représente un secteur clé pour stimuler l'économie et l'emploi. C'est ce que ne manque pas de rappeler le Conseil des architectes d'Europe qui regroupe 46 organisations professionnelles des pays membres de l'Union, de la Norvège, Suisse et Serbie en invitant dans son Manifeste les futurs députés à prendre en compte dans leurs politiques la valeur sociale et culturelle de l'architecture pour réaliser un environnement bâti durable. De son côté, le Conseil national, s'appuyant sur les contributions des architectes au grand débat national, appelle les candidats français au Parlement européen à s'engager en faveur d'une politique de logement et d'aménagement du territoire permettant à chaque citoyen de vivre dans des conditions dignes de santé, de solidarité et d'humanité. Nous la publions ci-dessous.



Madame / Monsieur,

La campagne électorale qui s'ouvre est une opportunité pour débattre des sujets qui concernent tous les citoyens européens. La question du logement et de l'aménagement de notre cadre bâti en est un essentiel.

En effet, dans un contexte tendu au niveau national et européen, la prise en compte des enjeux écologiques, sociaux, économiques et culturels qui déterminent la qualité de notre cadre de vie quotidien mais aussi notre avenir collectif, est devenue cruciale.

Dès les années 2000, l'Union européenne a affirmé que « l'architecture est un élément fondamental de la culture et du cadre de vie de chacun des pays d'Europe¹ ». En janvier 2018 à Davos², puis en décembre, à l'occasion de la publication de son

Programme d'action 2019-2022³, les ministres de la Culture européens ont appelé au développement d'une culture du bâti de qualité et à l'appréciation de l'architecture comme discipline « *supposant un juste équilibre entre les aspects culturels, sociaux, économiques, environnementaux et techniques pour le bien commun* ».

Ces différentes déclarations expriment dans leur langage diplomatique la nécessité de répondre de manière globale au désarroi grandissant des citoyens européens. Les habitants sont fiers de leurs cités mais ce sentiment ne dissimule pas la réalité des discriminations et des inégalités qui augmentent dans les villes comme dans les territoires ruraux.

Porteuse de solutions tant pour des bâtiments sobres en énergie et innovants, que pour un urbanisme durable et inclusif, l'architecture est l'une des clés pour concevoir un aménagement du territoire permettant à chacun de vivre dans des conditions dignes de santé, de solidarité et d'humanité.

C'est pourquoi, nous appelons les futurs députés européens à souscrire aux engagements suivants :

- Promouvoir la qualité du logement permettant d'assurer mixité sociale, fonctionnelle et générationnelle ;
- Promouvoir la rénovation massive des logements existants pour mettre fin à l'habitat dégradé ou insalubre et aux passoires énergétiques ;
- Proposer la création d'un fonds européen pour financer des travaux de rénovation notamment énergétique ;

- Garantir des marchés publics exemplaires en favorisant la procédure des concours d'architecture et en encadrant très strictement le recours aux contrats globaux pour assurer une bonne utilisation des deniers publics ;
- Porter un effort particulier pour accroître le logement social en Europe et encourager les dispositifs type "logement d'abord pour les sans-abri" ;
- Encourager le développement de logements d'urgence pour accueillir dignement les migrants dans le respect des droits fondamentaux ;
- Préserver les terres naturelles et les sols agricoles, mettre fin à l'étalement urbain et sauvegarder la biodiversité ;
- Veiller à l'équité des territoires à l'échelle de chaque grande région grâce à une politique d'aménagement partagée, équilibrée et complémentaire entre l'urbain et le rural, entre métropoles et territoires ;
- Soutenir l'économie circulaire dans les bâtiments et l'emploi de matériaux sains et biosourcés, favoriser une transition écologique juste, en favorisant les circuits courts (matériaux et filières) ;
- Investir dans les transports publics à proximité des logements, des services et des bassins d'emplois, favoriser la mobilité douce dans les centres-villes et les mobilités alternatives entre les agglomérations.

Pour concrétiser ces ambitions, les architectes sont des acteurs essentiels :

- Acteurs de proximité, ils accompagnent les démarches des élus et des citoyens et assurent un rôle déterminant dans la réalisation d'un aménagement urbain responsable.

¹ Résolution du Conseil de l'Union européenne du 12 février 2001 sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural

² Déclaration des ministres de la Culture à Davos, 20-22 janvier 2018

³ Conclusions du Conseil sur le programme de travail 2019-2022 en faveur de la culture du 21 décembre 2018

- Acteurs précurseurs, ils participent depuis longtemps à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans la conception et la rénovation des bâtiments ainsi que dans le choix des matériaux écologiques.
- Acteurs engagés, ils ont à cœur d'œuvrer en faveur de villes durables, c'est-à-dire denses, douces, harmonieuses et inclusives.

Mais pour pouvoir répondre à l'ensemble de ces défis qui revêtent un caractère de plus en plus urgent, les architectes doivent pouvoir être en mesure d'assumer pleinement les responsabilités et missions qui sont les leurs.

Les architectes relèvent d'une profession réglementée qui implique une qualification de haut niveau⁴, mais aussi et tout particulièrement en France, une formation continue obligatoire, une responsabilité personnelle et la souscription d'une assurance ainsi que le respect de règles strictes de déontologie.

En corollaire, ils doivent disposer des moyens leur permettant d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions. Ils doivent voir également leur indépendance garantie tant sur le plan intellectuel qu'économique afin de leur permettre, face aux logiques de marchés, de servir au mieux l'intérêt général.

La loi française sur l'architecture a affirmé dès 1977 que l'architecture était une expression de la culture et rappelé que « *la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public*⁵ ».

De même, la législation française de dévolution de la commande publique qui fait du concours d'architecture la règle permettant d'assurer la qualité du projet constitue un véritable modèle repris par d'autres pays européens (en Espagne en particulier). Cette procédure doit être préservée en France et promue en Europe

tant elle participe à la production d'une architecture de qualité.

Le Conseil de l'Union européenne a pris, notamment avec la déclaration de Davos, la mesure du rôle central joué par l'architecture dans l'aménagement harmonieux de nos territoires. Nous comptons sur vous pour prolonger et amplifier ces initiatives.

J'ajoute enfin qu'en notre qualité d'organisation professionnelle nationale, nous sommes membres du Conseil des Architectes d'Europe qui regroupe les organisations professionnelles de l'ensemble des pays de l'Union européenne et dont le Manifeste pour les élections au Parlement européen rejoint nos propres préoccupations.

En vous adressant tous mes vœux de succès et espérant vous rencontrer dans le cadre de vos futures fonctions, Je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis DESSUS

Président de l'Ordre des architectes

⁴ La durée et le niveau minimum de formation sont fixés par la directive européenne 2005/36 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles
⁵ Affirmation insérée dans les considérants de la directive 2005/36

Manifeste du CAE pour les élections européennes de 2019

En vue des prochaines élections européennes, le Conseil des architectes d'Europe (CAE) a publié un Manifeste appelant les futurs députés européens à s'engager à promouvoir la durabilité et la qualité dans l'environnement bâti.

Le nouveau Plan de Travail pour la Culture, adopté par le Conseil de l'UE en décembre 2018, souligne que « *des processus innovants et inclusifs pour la production et la préservation d'une architecture de qualité sont nécessaires afin de mettre au point une approche intégrée qui contribue au bien-être de tous les citoyens* ». Le Conseil définit également l'architecture comme une discipline « *supposant un juste équilibre entre les aspects culturels, sociaux, économiques, environnementaux et techniques pour le bien commun* ».

Des actions fortes et ciblées au niveau de l'UE sont nécessaires pour créer un cadre législatif cohérent qui permettra aux architectes, aux autorités publiques et aux professionnels du bâtiment de réaliser et

d'exploiter tout le potentiel d'une architecture de qualité, dans l'intérêt du bien commun.

À cette fin, le CAE invite les futurs députés européens à travailler avec les architectes afin de :

- soutenir la formation et l'amélioration des compétences des architectes, notamment dans le cadre de la prochaine révision de la Directive relative aux Qualifications Professionnelles ;
- développer une architecture et une culture du bâti de qualité, notamment par le biais du Plan de Travail pour la Culture du Conseil et la législation sur les marchés publics ;
- encourager les États membres à remédier d'urgence au manque de logements abordables et de qualité dans de nombreuses régions de l'UE ;
- repenser la relation entre changement climatique et environnement bâti.

Lisez le Manifeste du CAE sur le site internet du CAE :

www.ace-cae.eu